



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

30 septembre 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

La crise de la COVID a rappelé l'importance stratégique de notre agriculture, première garante de notre souveraineté alimentaire. En profonde mutation face aux aspirations des citoyens français et au changement climatique, l'agriculture française mène de front plusieurs transformations importantes. Tout d'abord, elle a engagé une transition vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste, favorisant les circuits courts et permettant de se nourrir de produits frais, locaux tout en garantissant le bien être animal. Cette transition agroécologique doit également permettre de s'adapter aux effets du changement climatique, dont certains sont d'ores et déjà ressentis dans notre région.

Cette transition est une nécessité : c'est la raison pour laquelle le plan France Relance consacre 1,2 milliard d'euros à l'accompagnement de notre chaîne alimentaire et en premier lieu au soutien de nos agriculteurs. Largement déployé dans le département de la Seine-Maritime, les crédits France Relance ont notamment permis d'accompagner plus de 200 agriculteurs dans la conversion de leurs agroéquipements, permis l'émergence de 27 jardins partagés et 24 projets relatifs à l'alimentation locale et solidaire, ainsi que la modernisation de 4 abattoirs. Pour mieux respirer, progresser vers la neutralité carbone et développer les matériaux écologiques et d'avenir comme le bois, le **plan de relance met aussi l'accent sur les forêts avec 300 millions d'euros de crédits au niveau national.**

Cette semaine, je souhaite donc attirer votre attention sur les dispositifs du plan de relance qui permettent d'engager cette transition dans le cadre du renouvellement forestier, dispositifs qui font notamment partie de la stratégie permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans le département de la Seine-Maritime, la forêt couvre plus de cent mille hectares, soit 17 % de taux de boisement, ce qui constitue l'un des plus beaux parcs forestiers de France. Ce patrimoine sylvicole doit être non seulement entretenu mais également renouvelé. Des dispositifs d'aide, par le biais d'appels à projets, sont mis en œuvre afin de soutenir le secteur sylvicole et promouvoir l'exploitation de la forêt. Ils font l'objet du focus de la quinzaine.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Cantines scolaires

Transformation numérique des
collectivités territoriales

France vue sur mer

Soutien aux quartiers culturels

1 jeune 1 solution

TABLEAU DE BORD

Carte des lauréats de l'AAP Industrie du
futur

Carte des lauréats de l'AAP Transition
numérique des collectivités

Carte des lauréats des dispositifs
ADEME

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

Le renouvellement forestier



Cantines scolaires

Les soutiens pour les cantines scolaires des petites collectivités territoriales souhaitant développer leur approvisionnement en produits sains, durables et locaux sont désormais disponibles à hauteur de 50 millions d'euros.

Nombreuses sont les cantines qui souhaitent s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique. S'engager dans cette transition demande un investissement initial important, particulièrement pour les petites communes. Le plan France Relance vient donc en soutien de ces cantines scolaires pour lancer la dynamique, en permettant de financer :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais ou à la conservation ;
- des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...);
- des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

L'aide s'adresse aux communes les plus fragiles éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020, ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-les-soutiens-aux-cantines-scolaires-des-petites-collectivites-territoriales-desormais>

Transformation numérique des collectivités territoriales

L'État vise ici 3 objectifs : développer l'adoption d'outils numériques communs dans les collectivités territoriales, accélérer la transformation numérique des collectivités, et enfin co-financer des projets qui améliorent la relation à l'utilisateur, accompagnent les agents dans la transition numérique ou sont menés avec un laboratoire d'innovation territoriale. Les guichets et appels à projets sont ouverts depuis le 25 janvier 2021, et les dossiers traités au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Plus d'informations : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites>

France vue sur mer

Le dispositif lancé par le Ministère de la Mer et le Ministère de la Transition Écologique s'adresse aux **maîtres d'ouvrages publics**, au premier rang desquels figurent **les collectivités**, concernés par des sentiers littoraux. Les projets peuvent consister à créer de nouveaux sentiers, en restaurer des tronçons, en améliorer les accès et donc nécessiter la réalisation d'études préalables utiles. Élaboré dans le cadre du plan de relance, le projet dont le pilotage a été confié au Cerema sera doté d'une première **enveloppe de 5 millions d'euros**.

Plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-vue-mer-developper-mettre-lumiere-sentier-du-littoral>

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Cet appel à projets « soutien aux Quartiers Culturels Créatifs (QCC) » est un dispositif de soutien aux tiers lieux culturels ouvert pour une durée de deux ans et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels. La mise en œuvre de ces quartiers culturels créatifs vise à accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents du quartier en permettant la professionnalisation des acteurs et la structuration de leur entreprise ou activité, ainsi qu'à promouvoir l'offre culturelle au sein du tiers-lieu ou à proximité.

Les structures éligibles sont des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale. L'aide octroyée par l'État pourra soutenir la création de nouveaux projets tout comme le développement de projets existants.

Vous avez jusqu'à octobre 2022 pour déposer votre dossier selon les modalités indiquées dans le formulaire à télécharger sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Tous-les-appels-a-projets-France-Relance/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

1 jeune 1 solution

Le plan « **1 jeune, 1 solution** », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté) répartis en 3 grands axes : faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir, et accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

Les services de la préfecture ont mis en ligne une page dédiée à ce plan en Normandie. On y retrouve un accès à la plateforme nationale **1 jeune 1 solution**, ainsi qu'un accès à la plateforme régionale **Des parcours, un métier**, permettant aux jeunes normands de s'informer, s'orienter ou même de rechercher un emploi dans la région.

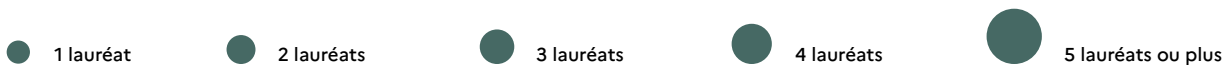
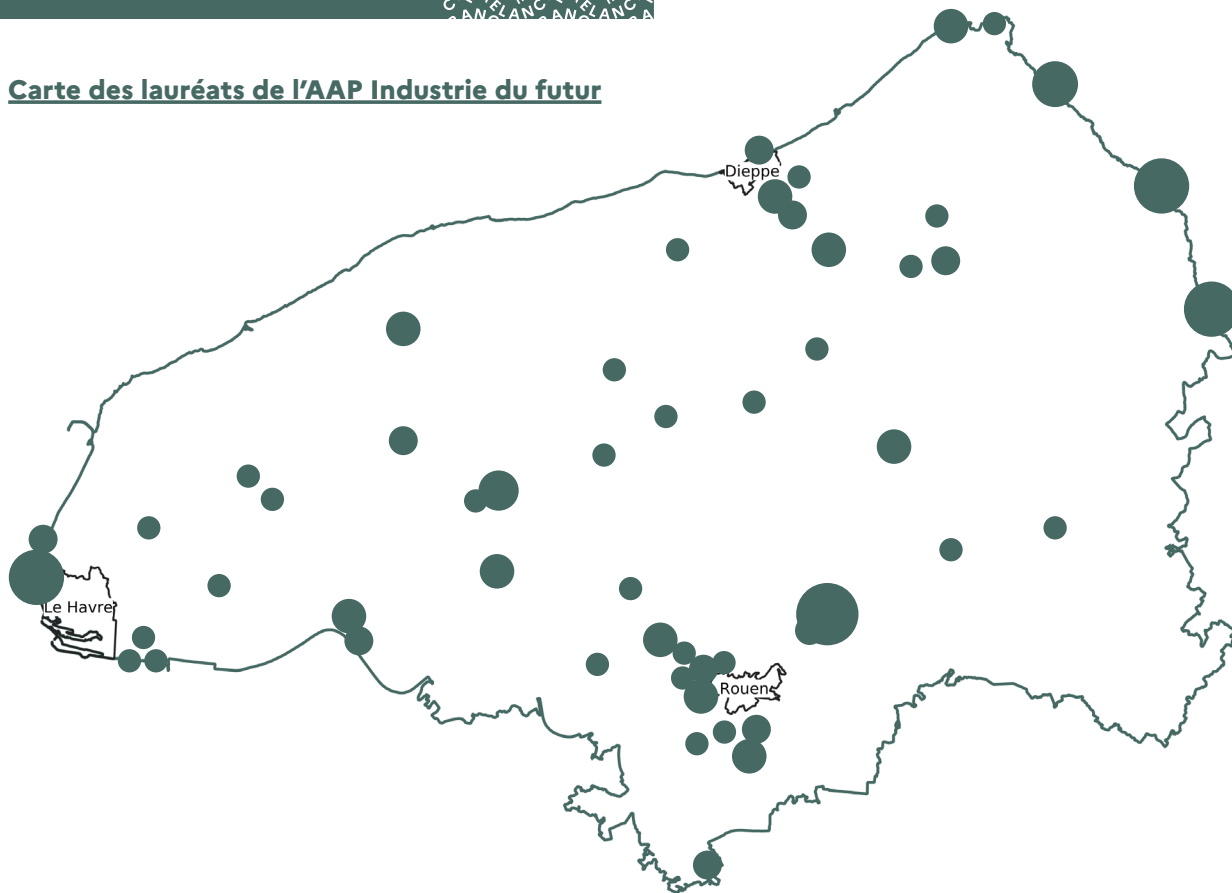
Pour consulter la page 1 jeune 1 solution en Normandie : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/1-jeune-1-solution/1-jeune-1-solution>

Consultez le calendrier des appels à projets du mois de septembre sur le site départemental rubrique AAP départementaux du plan de relance ou en cliquant directement ici :

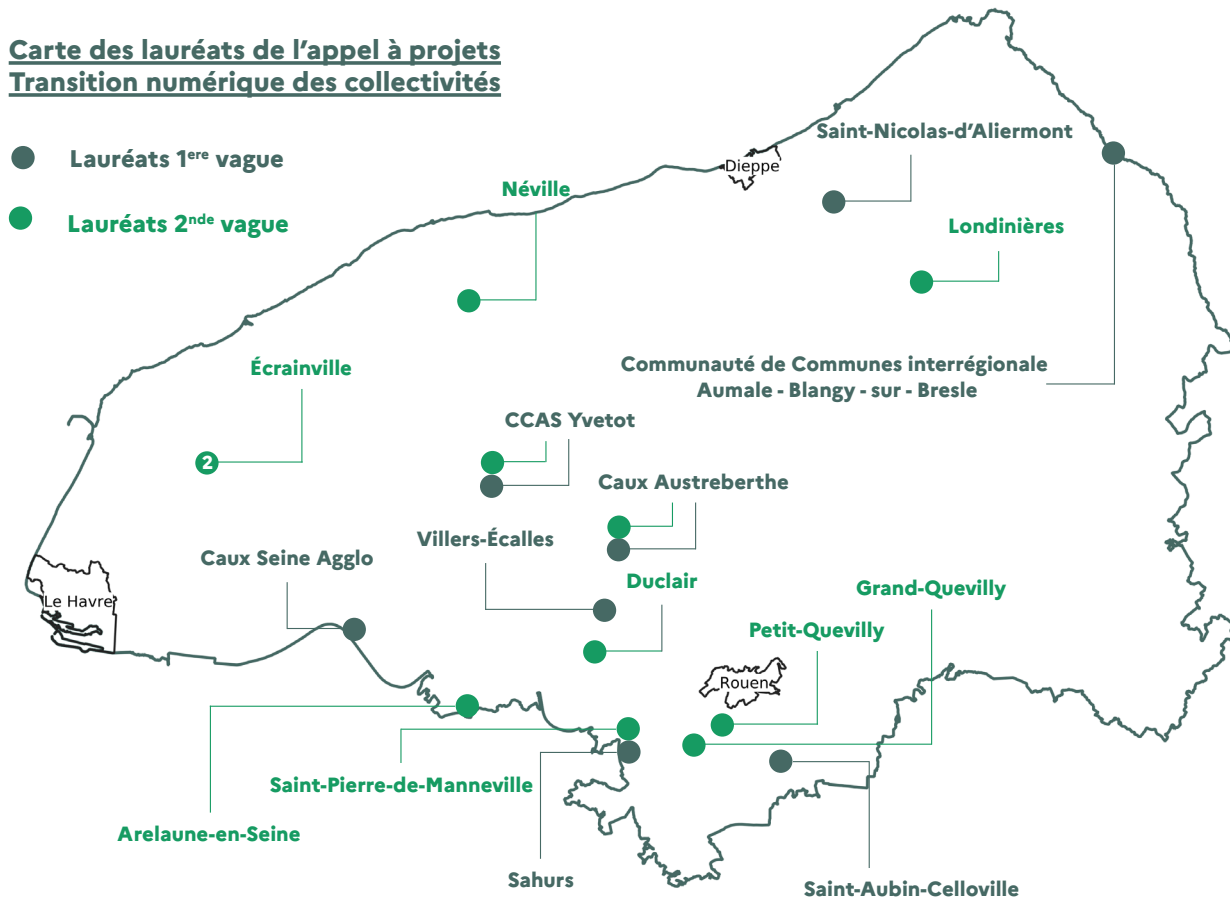
<https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/48376/313824/file/calendrier%20dispositifs%20-%20septembre.pdf>



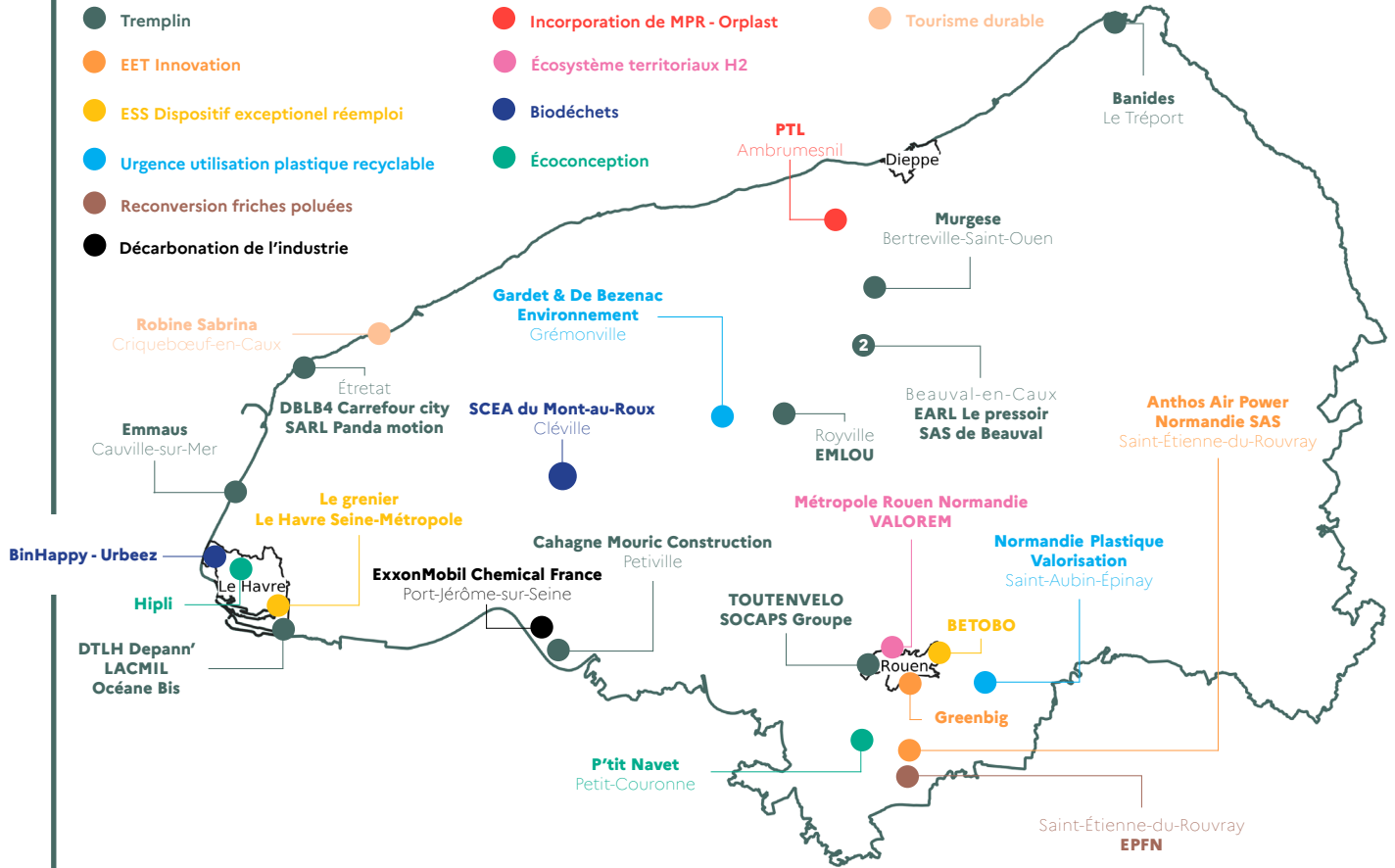
Carte des lauréats de l'AAP Industrie du futur



Carte des lauréats de l'appel à projets Transition numérique des collectivités



Carte des lauréats des dispositifs ADEME



Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie

72 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **36.4 millions d'€** de subventions.

8 246 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

12 projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'€** de subventions accordées.

7 415 particuliers ont bénéficié d'un bonus écologique ou d'une prime à la conversion.

Compétitivité

11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

18 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **10,7 millions d'€**.

21 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,7 millions d'euros**.

Cohésion

9 408 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

6 992 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

1 918 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

Plan de soutien

23 900 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **401 millions d'€**.

9 000 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'€**.

21 900 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **464 millions d'€** d'indemnités.



Le renouvellement forestier

Dans le cadre du plan de relance, la mesure « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer » a pour objectif d'accompagner financièrement les investisseurs sylvicoles des communes propriétaires de forêts et les propriétaires forestiers privés. Ces investissements visent à optimiser l'état des peuplements de faible valeur économique et environnementale ainsi que de préparer et adapter les forêts face aux conséquences du changement climatique.

Cette mesure comprend trois types d'actions :

- l'amélioration des peuplements pauvres,
- la reconstitution des peuplements scolytes
- l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique.

À qui s'adresse le projet ?

Le projet s'adresse aux communes propriétaires de forêt.

Caractéristiques de l'aide

Une enveloppe de 30 millions d'euros est consacrée au niveau national pour cet appel à projets. L'enveloppe n'est pas répartie par région : les projets sont déposés au niveau national et transmis pour instruction aux Directions Départementales des Territoires et de la Mer concernées.

Jusqu'à quand peut-on déposer les dossiers ?

Les propriétaires forestiers ou leurs mandataires peuvent déposer leurs dossiers de demande d'aide **jusqu'au 31 décembre**, sur le site suivant: <https://connexion.cartogip.fr/>.

Pour déposer une demande en ligne, le demandeur doit au préalable solliciter un identifiant d'authentification ainsi qu'un code d'accès à l'adresse : plan.relance@gipatgeri.fr

Contact

Odile Lobréaux, référente à la DRAAF Normandie
Service régional des milieux agricoles et de la forêt

odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr

Pour plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-renouvellement-forestier-ouverture-des-guichets-pour-le-depot-des-dossiers>